

Processus Métier socle :

## Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Processus Métier traités :

- A. Instruire et /ou attribuer le RSA
- B. Réviser le RSA

Risques retenus :

N° du risque	Risque	Nb d'ACI à appliquer	A	B
1	Risque d'attribuer à tort, lors de la liquidation ou de la révision, le RSA (ou un montant RSA erroné) suite à une sous déclaration ou non déclaration des éléments d'ouverture du droit (ressources, situation familiale et professionnelle du bénéficiaire RSA / membres du foyer).	3	X	X
2	Risque d'attribuer, lors de la liquidation ou de la révision, un montant erroné RSA suite à la non prise en compte d'autres prestations familiales versées par le RG ou une autre MSA.	1	X	X
3	Risque de verser le RSA en doublon avec une autre MSA ou avec le Régime Général	1	X	
4	Risque d'erreur ou de fraude sur les paiements manuels	1	X	X

**ACI à appliquer, valables pour le risque générique Prestations Familiales (R0):**  
 Risque d'attribuer, lors de la liquidation ou de la révision, un montant erroné d'une prestation familiale suite à la non prise en compte d'autres prestations sociales\* versées.

Commentaires :\* autres prestations sociales: rente AT, pension d'invalidité, pension de retraite, allocation chômage.

ACI ①	<p><b>Workflow PF non mis en place:</b>          Le contrôleur vérifie, mensuellement, 5% des dossiers à partir de l'état des signalements E2328 "Suivi des instances - Faits générateurs** - incidents PF" issu du traitement P2601. Ce contrôle vise à s'assurer que les instances, faits générateurs et incidents PF sont traités: les prestations sociales sont prises en compte dans le calcul du droit.  <b>Appliquer le principe de séparation des tâches :</b> le contrôle ne doit pas être fait par l'agent lui-même.</p>	
	<p><b>Workflow PF mis en place:</b>          L'état E2328 n'est plus produit, les instances et faits générateurs alimentent directement les corbeilles à traiter des agents gestionnaires des dossiers. Lorsque le dossier est traité, l'information passe de la corbeille "tâches à traiter" à la corbeille "tâches traitées" qui est épurée dans les quelques jours. Ainsi, il subsiste dans la corbeille des agents que les dossiers non traités.</p>	
	Matérialité de la preuve	Mise en place
	Sans GEIDE <sup>(1)</sup> : Tableau de suivi des contrôles, visé par le superviseur	Immédiate
	Avec GEIDE <sup>(2)</sup> : Présence, dans l'historique événement, du libellé du signalement et du nom de l'agent ayant traité la procédure, consultable à partir du dossier de l'adhérent.	

\*\* Les faits générateurs "FG" (G415) et les instances PF à traiter (FM023 ET FM008) sont produits dès l'enregistrement dans les bases d'une ouverture de droit retraite, invalidité ou rente AT.

ACI ②	<p>Le contrôleur vérifie, mensuellement, 5% des dossiers à partir de l'état des signalements E5027 (idem E5028) "Signalements - rejets inducteur GI" issu du traitement S5030. Ce contrôle vise à s'assurer que les signalements et anomalies sont traités: les informations de Pôle Emploi sur les périodes de chômage sont prises en compte en se référant au dossier de l'adhérent.  <b>Appliquer le principe de séparation des tâches :</b> le contrôle ne doit pas être fait par l'agent lui-même.</p>	
	Matérialité de la preuve	Mise en place
	Sans GEIDE <sup>(1)</sup> : Tableau de suivi des contrôles, visé par le superviseur	Immédiate
	Avec GEIDE <sup>(2)</sup> : Tableau de suivi des contrôles, visé par le superviseur	Immédiate

**Remarque:** L'évolution du flux entre Pôle Emploi et la MSA (intégration des montants d'allocation chômage dans le SI MSA) est en cours de réalisation. Il en sera tenu compte dans l'ACI ultérieurement.

**Préconisation:**

Vérifier dans le Répertoire National Commun des Prestations Sociales (RNCPs) dès sa mise à disposition par l'inter-régimes, l'ensemble des prestations sociales perçues dans d'autres régimes par le bénéficiaire PF.

## Vérification de l'Agent Comptable

Voir lettre à toutes les Caisses de MSA DDF n°2009-468 et additif du 20 janvier 2010

(1) : en fonction du niveau de montée en charge de la GEIDE dans la MSA

(2) : dans l'attente du déploiement complet du produit GEIDE

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)		1	
Sous-processus / étape	Etude des conditions d'ouverture des droits Révision		
Type de risque	Erreur ou Fraude	ACI à appliquer	3

## Description du risque

Risque d'attribuer à tort, lors de la liquidation ou de la révision, le RSA (ou un montant RSA erroné) suite à une sous déclaration ou non déclaration des éléments d'ouverture du droit (ressources, situation familiale et professionnelle du bénéficiaire RSA / membres du foyer).

## Commentaires :

- Sous déclaration ou non déclaration de la situation professionnelle, des revenus d'activité et d'autres revenus (pensions alimentaires, revenus des placements et biens immobiliers en France et à l'étranger, primes Indemnité Compensatoire Handicap Naturel (ICHN), ...) sur la demande ou la DTR (Déclaration Trimestrielle RSA).  
Exemples d'anomalies concernant la situation familiale: vie maritale non déclarée, déclaration à tort d'un enfant à charge.

## ACI à appliquer

ACI ①	Vérifier, une fois par an, que le Plan de contrôle annuel des contrôleurs assermentés comporte:	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le contrôle aléatoire sur place des bénéficiaires RSA (ressources, situation familiale et professionnelle du bénéficiaire RSA / membres du foyer)</li> <li>- le contrôle aléatoire sur place des personnes déclarées isolées avec enfant à charge.</li> </ul>	
	<i>Ce plan de contrôle s'inscrit dans le cadre des conventions signées avec le Conseil Général de chaque département.</i>	
	Matérialité de la preuve	Mise en place
Sans GEIDE <sup>(1)</sup> :	Plan de contrôle annuel	Immédiate
Avec GEIDE <sup>(2)</sup> :	Plan de contrôle annuel	Immédiate

ACI ②	Vérifier que les conclusions des rapports de mission des contrôleurs assermentés ont été prises en compte dans le cas d'une sous ou non déclaration des éléments d'ouverture du droit (ressources, situation familiale et professionnelle du bénéficiaire RSA / membres du foyer):	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- comparer les résultats du rapport de mission avec les modifications apportées dans le dossier de l'adhérent,</li> <li>- le contrôle est à réaliser, de manière aléatoire, sur un échantillon de 10% des dossiers identifiés en anomalie par les rapports de mission.</li> </ul>	
	Appliquer le principe de séparation des tâches: le contrôle ne doit pas être fait par l'agent lui-même.	
	Matérialité de la preuve	Mise en place
Sans GEIDE <sup>(1)</sup> :	Tableau de suivi des contrôles, visé par le superviseur.	Immédiate
Avec GEIDE <sup>(2)</sup> :	Tableau de suivi des contrôles, visé par le superviseur.	Immédiate

Le contrôle doit être effectué de manière à respecter le quota (10% des dossiers) chaque mois. Il peut-être admis une légère variation de ce pourcentage mensuel mais le pourcentage annuel doit être strictement respecté.  
La sélection des dossiers se fait à partir d'un tableau de suivi des rapports de mission, tenu par le service technique. Les rapports de mission sont adressés au service PF par les contrôleurs assermentés.

ACI ③	Contrôle aléatoire et a posteriori des ressources des bénéficiaires du RSA:	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rapprocher la Déclaration Trimestrielle RSA (DTR) avec les autres éléments détenus par la MSA (la DTR précédente, flux DGI, enquête, ...) et vérifier l'évaluation des ressources retenue pour le calcul du RSA (revenus d'activité du demandeur, ressources du foyer, forfait logement, montant forfaitaire RSA, ressources à exclure, période référence des ressources...).</li> <li>- le contrôle est à réaliser, de manière aléatoire et par département, sur un échantillon de 1% des bénéficiaires du RSA.</li> </ul>	
	Appliquer le principe de séparation des tâches: le contrôle ne doit pas être fait par l'agent lui-même.	
	Matérialité de la preuve	Mise en place
Sans GEIDE <sup>(1)</sup> :	Tableau de suivi des contrôles, visé par le superviseur.	Dès livraison par arMONia
Avec GEIDE <sup>(2)</sup> :	Tableau de suivi des contrôles, visé par le superviseur.	Dès livraison par arMONia

Le contrôle doit être effectué a posteriori de manière à respecter le quota (1% des dossiers) chaque mois. Il peut-être admis une légère variation de ce pourcentage mensuel mais le pourcentage annuel doit être strictement respecté.  
La sélection des dossiers se fait à partir d'une requête nationale (dès sa livraison par arMONia).

Processus Métier socle :

N° Risque

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)		2	
Sous-processus / étape	Etude des conditions d'ouverture des droits Révision		
Type de risque	Erreur ou Fraude	ACI à appliquer	1

## Description du risque

Risque d'attribuer, lors de la liquidation ou de la révision, un montant erroné RSA suite à la non prise en compte d'autres prestations familiales versées par le RG ou une autre MSA.

## Commentaires :

Dès lors que la demande de RSA est acceptée par la MSA, celle-ci doit verser l'ensemble des prestations familiales du foyer.

## ACI à appliquer

## ACI ①

**Le contrôleur vérifie**, mensuellement, 5% des dossiers à partir d'une requête nationale listant les bénéficiaires RSA dont l'un des membres du foyer est affilié au RG. Ce contrôle vise à **s'assurer** de la présence dans le dossier d'une attestation de non paiement des PF par le RG ou d'un certificat de mutation.

**Appliquer le principe de séparation des tâches** : le contrôle ne doit pas être fait par l'agent lui-même.

## Matérialité de la preuve

## Mise en place

Sans GEIDE <sup>(1)</sup> : Tableau de suivi des contrôles, visé par le superviseur.

Dès livraison par arMONia

Avec GEIDE <sup>(2)</sup> : Tableau de suivi des contrôles, visé par le superviseur.

Dès livraison par arMONia

**Préconisation:** Consulter systématiquement le Guichet Unique Virtuel (GUV) au moment de l'ouverture d'un droit PF afin de vérifier si un dossier PF est déjà ouvert dans une autre MSA.

(1) : en fonction du niveau de montée en charge de la GEIDE dans la MSA

(2) : dans l'attente du déploiement complet du produit GEIDE

Processus Métier socle :

N° Risque

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)		3	
Sous-processus / étape	Etude des conditions d'ouverture des droits		
Type de risque	Erreur ou Fraude	ACI à appliquer	1

## Description du risque

## Risque de verser le RSA en doublon avec une autre MSA ou avec le Régime Général

Une mise à jour du fichier national (inter régimes) des droits ouverts RSA est réalisée mensuellement pour détecter plusieurs enregistrements dans l'outil @RSA, pour le même foyer, par 2 organismes différents. A la suite de cette mise à jour, l'état E2858 liste les affiliations potentielles multiples avec l'éventualité d'un double paiement. Lorsque le fichier national est mis à jour, il n'y a plus la possibilité d'attribuer un second N° pour le même foyer.

## ACI à appliquer

## ACI ①

Le contrôleur vérifie, mensuellement, 50% des signalements à partir de l'état des signalements E2858 "Affiliations potentielles multiples\*" issu du traitement P6003 mensuel. Ce contrôle vise à s'assurer que l'état E2858 a été exploité: les doubles paiements sont identifiés et ont fait l'objet d'une prise de contact avec les organismes concernés.

**Appliquer le principe de séparation des tâches** : le contrôle ne doit pas être fait par l'agent lui-même.

	Matérialité de la preuve	Mise en place
Sans GEIDE <sup>(1)</sup> :	Tableau de suivi des contrôles, visé par le superviseur.	immédiate
Avec GEIDE <sup>(2)</sup> :	Tableau de suivi des contrôles, visé par le superviseur.	immédiate

\* L'état E2858 signale les doubles ouvertures de droits avec l'éventualité d'un double paiement.

(1) : en fonction du niveau de montée en charge de la GEIDE dans la MSA

(2) : dans l'attente du déploiement complet du produit GEIDE

Processus Métier socle :

N° Risque

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)		4	
Sous-processus / étape	Etude des conditions d'ouverture des droits : calcul du montant Révision		
Type de risque	Erreur ou Fraude interne	ACI à appliquer	1

## Description du risque

## Risque d'erreur ou de fraude sur les paiements manuels

## Commentaires :

Pour chaque dossier, un paiement manuel peut être effectué sur décision de l'agent (transaction P00).

Le paiement manuel peut s'avérer inévitable pour des cas de gestion complexe de situation familiale (très rare) tel que le changement:

- de prise en charge d'un enfant (départ ou arrivée dans le foyer),
- d'application de date d'effet suite à séparation (sur un même mois, 2 droits de RSA pour un couple qui se sépare)

## ACI à appliquer

## ACI ①

**Contrôle exhaustif et a posteriori** des paiements manuels à partir de :

- l'état de signalements **quotidien E4678** "état des paiements forcés" (issu du traitement G0503),
- l'état de signalements **mensuel E4678** "état des paiements forcés" (issu du traitement P29).

**Vérifier la légitimité** du paiement manuel (cas complexe de situation familiale...) et l'**exactitude** des données en reprenant l'intégralité du dossier.

**Appliquer le principe de séparation des tâches**: le contrôle ne doit pas être fait par l'agent lui-même.

	Matérialité de la preuve	Mise en place
Sans GEIDE <sup>(1)</sup> :	Tableau de suivi des contrôles, visé par le superviseur	immédiate
Avec GEIDE <sup>(2)</sup> :	Tableau de suivi des contrôles, visé par le superviseur	immédiate

(1) : en fonction du niveau de montée en charge de la GEIDE dans la MSA

(2) : dans l'attente du déploiement complet du produit GEIDE